



Talence Situations Spéciales

Part IC – ISIN : FR0012979540

Part réservée à tous souscripteurs et plus particulièrement aux investisseurs institutionnels avec une souscription initiale minimale de 500.000 euros.

Cet OPCVM est géré par TALENCE GESTION

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Actions des pays de la zone euro », son objectif est, sur la durée de placement recommandée, d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice EURO STOXX Net Return Index (dividendes réinvestis – code Bloomberg : SXXT).

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds est investi principalement en actions des pays de la zone euro. La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des sociétés présentant selon l'équipe de gestion un potentiel de création de valeur, au sein des thématiques suivantes :

- sociétés engagées dans un processus de restructurations (industrielle, financière, actionnariale...) devant conduire à une augmentation de leur valeur boursière,
- sociétés potentiellement impliquées dans des opérations de fusion/acquisition, soit comme cible, soit comme consolideur de marché,
- sociétés subissant une baisse considérée comme très excessive, dans un contexte « stressé » suite à des annonces ou événements spécifiques et offrir ainsi des opportunités d'achat compte tenu de l'écart avec notre valorisation théorique de la société.

Selon une approche au cas par cas (« stock picking »), le choix des valeurs se fera sans contrainte de secteur ni de taille de capitalisation. Le processus d'investissement suit 4 étapes : 1) identification des sociétés répondant à la stratégie d'investissement du fonds, 2) analyse fondamentale des sociétés et de leur capacité à mener à bien les mesures de redressement engagées, 3) valorisation (détermination d'une valeur intrinsèque) et 4) sélection des titres présentant le meilleur couple rentabilité/risque selon l'équipe de gestion.

L'exposition au risque actions est comprise entre 75% et 110%. Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 75% au moins sur le marché des actions de pays de la zone euro de toutes capitalisations boursières et de tous secteurs.

L'exposition au risque taux est comprise entre 0% et 25%.

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie et réaliser son objectif de gestion, en titres obligataires ou monétaires, sans contrainte de répartition géographique, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Il s'agit de titres notés Investment grade au moment de l'investissement par l'analyse crédit interne basée non systématiquement sur celle des agences de notation.

Le FCP a la possibilité d'investir en obligations convertibles (de 0% à 25%) et en obligations spéculatives à haut rendement (les titres spéculatifs sont limités à 10% maximum).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en instruments financiers hors pays de la zone Euro.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de tout pays et FIA de droit français.

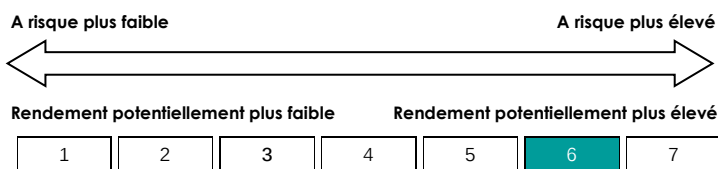
Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers à terme, négociés sur des marchés français, réglementés et organisés, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif, dans le but de couvrir le risque action ou de dynamiser le portefeuille (notamment par la vente ou l'achat de contrats sur indices actions), en fonction des anticipations du gérant ou des fluctuations du marché. L'exposition du fonds au risque action pourra ainsi être réduite partiellement (dans la limite de 75%) ou au contraire augmentée jusqu'à 110% de l'actif, de même pour l'exposition au risque de taux dans une fourchette de 0% à 25%.

Le fonds ne fait pas l'objet de garantie ou de protection du capital. Le FCP capitalise les revenus et les plus-values nettes.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures chez le Dépositaire CACEIS Bank (attention aux délais techniques et à ceux des intermédiaires financiers allant de 15 à 45 minutes avant cut-off). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (Valeur liquidative quotidienne).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] :

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le FCP peut être investi dans des OPC ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.
- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

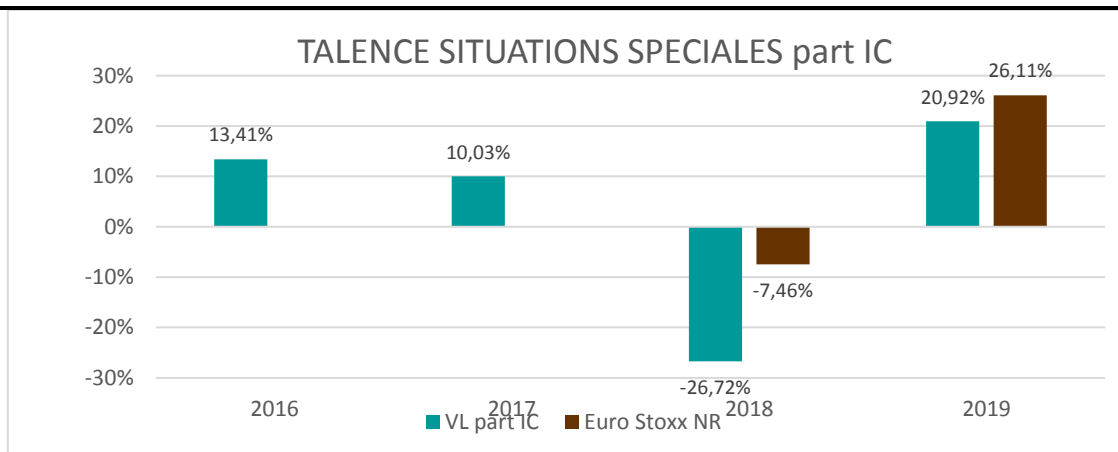
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,00%* de l'actif net moyen
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10 % TTC maximum de la performance nette annualisée sur la période de référence du FCP au-delà d'une performance annualisée de 7 %, puis à compter du 26/03/2018 20 % TTC maximum de la performance annuelle au-delà de l'indice de référence. Au 30/09/2019 : Néant.

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Indicateur de référence : l'indice EURO STOXX Net Return Index (dividendes réinvestis – code Bloomberg : SXXT) à compter du 26/03/2018 (néant précédemment).

Date de création de la part : 06/11/2015

Les performances obtenues jusqu'au 23/03/2018 l'ont été dans des conditions qui ne sont plus d'actualité, la stratégie de gestion ayant été modifiée.

Devise de calcul des performances: Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document périodique) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TALENCE GESTION – 38 avenue Hoche – 75008 PARIS ou sur le site <http://www.talencegestion.fr> ou écrire à contact@talencegestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion. Les informations relatives aux autres catégories de part sont disponibles selon les mêmes modalités.

Fiscalité : OPCVM éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Par conséquent elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet et sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de TALENCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

TALENCE GESTION est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/01/2020.